Assemblée Générale des étudiants de Louvain

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88 www.aglouvain.be ■ agl@aglouvain.be

Procès-verbal DU CONSEIL du 5/02/13 à 19h Agora 12

Contenu

Tableau des suivis	3
Les absences au conseil	4
Note sur un règlement d'ordre intérieur et des modifications statutaires	4
Note sur le tutorat :	8
Elections :	9
Election d'un suppléant au CRI :	9
Election d'un mandataire au CAN :	9
Candidats	9
Election des mandataires à la FEF	10
Candidats:	10
Remplacement de Charlotte ?	11
Note sur le projet CBTC (Chine)	14
PMA pour les homosexuels dans les hôpitaux de l'UCL	15
Divers:	16

Tableau des suivis

Note pour le prochain conseil sur la possibilité de cumul de la fonction de conseiller avec celle de membre
d'une jeunesse politique. : <u>Christian Lukenge</u>

Signaler l'élection de Corentin au Cri : Rhum via Louisa

Signaler au CAN l'élection d'Anaïs et Célestine et modifier les listings : **Rhum**

Revenir au prochain conseil avec une note sur la question des PMA pour les homosexuels : Corentin

Les absences au conseil

Lihn: Je dois encore investiguer.

Olivier M: J'ai fait avec Ruhumuza un listing des gens qui ne viennent pas au conseil. J'ai appelé ces personnes (quand elles répondaient). Une série ont désiré garder leur mandat et d'autres ont voulu démissionner. Voici les résultats:

Henri Berger
Yousra Jnah
Flora Rosenzweig
Maxime Navetteur
Elise Bonté
Maxime Vermeire
Loredana Derzelle
Noémie Grailet
Alicia Pastor
Alexandre Boucquey
Elise Thil
Anas el mourad
Marie De Bodt
Fiona Lecocq
Charlotte Lejoly
D'autres n'ont jamais répondu (6). Je propose pour ceux-là d'appliquer nos statuts et de démissionner ces personnes.
François : Qui remplacerait ces personnes ?

Note sur un règlement d'ordre intérieur et des modifications statutaires

Olivier M.: Un groupe s'est penché sur un ROI du conseil. Celui-ci est fait, mais il implique de changer les statuts à quelques endroits (voir note). Je propose qu'on ne s'attarde pas sur chaque virgule mais qu'on ne fasse que des remarques politiques.

Art 4. Je propose que les mandataires externes soient considérés comme membre de l'AGL (pas conseillers avec voix au conseil).

Art 14: ODJ conseil envoyé 8 jours francs avant

Art 13 : Clarification sur le rôle du président du conseil

Art 29: On veut assouplir le mode de ratification de changement des statuts car c'est devenu impossible.

Merlin: Cela veut dire que lors du second passage ne devoir avoir que 1/3 de présent, je trouve que c'est trop peu. Ne peut-on pas plutôt dire ½? Je pense que c'est un trop grand risque qu'une minorité puisse prendre le pouvoir.

Corentin: Est d'accord avec Merlin

Charlotte: Suis d'accord aussi. Mais Oli pourquoi toi veux-tu garder le 1/3?

François: 1/3 c'est le juste milieu entre 0 % et 2/3

Nicolas M : Je me demande si on ne prend pas le truc à l'envers, ne devrait-on pas plutôt diminuer le nombre de conseillers ?

Linh : En fait on a essayé de changer le modèle de 1 siège par tranche de 1000 étudiants mais ce n'est pas possible de réformer sans déséquilibrer la composition.

Vote:

Pour 1/3 : 10 et pour 1/2 : 19, la proposition pour 1/2 est approuvée

Art 12 : Autoriser les procus en séance.

Vote:

grosse majorité Pour.

Art 11 : Concernant les huis-clos, je voudrais sortir cela des statuts pour le mettre dans le ROI. Par ailleurs, je voudrais qu'on dise que les gens de l'AGL peuvent rester et pas les invités permanents. **Jonathan :** Les invités qui sont aussi membres peuvent rester ?

Olivier: Oui

Vote:

La proposition est adoptée à une large majorité

Oli: il faudrait ENFIN voter les changements de statuts actant le multi-site

Vote:

La proposition est adoptée à une large majorité

Olivier: Passons maintenant au ROI.

François B: Gilles demande que se passe-t-il si on a plus de quorum de 1/3 de présence ? Car il semblerait que le conseil ne serait alors plus valide.

Merlin: C'est effectivement ce que dit le texte

Oli : C'est l'art 13 allons d'abord au 10. On peut désormais démissionner la présidence du conseil.

Max: Ouelle forme? Motivée? Pas?

Oli: Il faudra forcément se justifier.

→Art 10 Approuvé

Oli : On légifère dans le 11 et 12 sur la manière de couper la parole et les incompatibilités avec la présidence du conseil.

Remacle : Je propose qu 'on écrive 'sans exercer un mandat'

Oli : On ne peut pas d'après la constitution interdire à quin de faire partie d'un parti politique.

Merlin : Concernant la notion de mandat, celle-ci n'est pas explicitée...

Remacle: Pour moi c'est un peu tordu.

Mathias: Tout le monde ici a un avis politique, donc juste exclure ceux qui sont dans un parti c'est un peu hypocrite. Si qui est compétent pour un poste, ne nous en privons pas.

François: Il ne faut pas confondre 'faire de la politique' et 'être dans un parti politique'. Tout le monde ne sait clairement pas faire la part des choses. C'est peut être dommage mais c'est plus safe ainsi.

Mathias: Je trouve cela vraiment dommage. J'ai du mal à voir des cas concrets ou ça peut poser problème. Tout le monde a son esprit critique au sein du conseil et il ne faut pas avoir peur.

Oli: Voilà un exemple concret: moi je vais écrire en tant que président du conseil dans la revue de la FEL. Si je faisais moi-même partie d'un parti, ce serait problématique. Un autre exemple c'est la FEF. Nous l'avons quitté l'an dernier parce qu'on la trouvait trop politisée.

Maryline : Le mandat de conseiller communal est-il incompatible ? Je les trouve complémentaires. Je pense aussi qu'on peut faire confiance au conseil pour faire la part des choses.

François : La question de la présidence du conseil ne concerne pas toute l'AGL, juste la présidence du conseil.

Ioana : Je pense que le président du conseil est une image de l'AGL a ce titre il ne peut avoir une double casquette.

Merlin: Dans les déclarations ici on voit que la notion de mandat n'est pas clairement la même pour tout le monde.

Christian: Qu'entendez-vous par jeunesses politiques ? Par exemple une jeunesse syndicale est-elle une jeunesse politique ? Si oui, ou cela s'arrête-t-il ? Les scouts c'est dedans ou pas ? Il s'agit d'être clair. Deuxièmement être président du conseil ce n'est pas être dans l'exécutif. A ce titre je vois moins le rôle de représentation que celui-ci joue. C'est surtout un rôle administratif et interne.

Oli : définition de parti politique : groupe qui cherche à accéder au pouvoir. Les jeunesses c'est les groupes jeunes rattachés à ces groupes.

Christian: La définition n'est pas très éclairante

Kevin : Si on doit avoir le débat de ça, on a pas fini. C'est le rôle du GT de faire ces arbitrages. Par ailleurs je trouve que le rôle du président du conseil est énorme et pas petit comme disait Christian.

François Br : Je propose un accord de principe et le Gt s'engage à clarifier ces termes.

Richard : Je propose de demander un devoir d'indépendance envers toute organisation politique comme c'est le cas pour les journalistes. Permet de respecter la constitution.

Maryline : Si on s'en tient à ta définition Oli alors la FEL et les EDH ne sont pas des jeunesses politiques.

Mathias: Le devoir d'indépendance ça veut dire quoi?

Richard : ça dit ce que ça veut dire : pas être lié à une structure politique.

Linh: propose de voter.

Merlin: Ne peut-on pas voter sur les trois propositions qui ont été faites ?

Oli: On vote sur la proposition de base avec un travail de clarification en GT

Décision:

Doit-on renvoyer ce point en GT?: Oui à une large majorité.

Oli: Je propose que Christian Lukenge convoque le prochain GT

Christian est ok

→ SUIVI il faut une note pour le prochain conseil

Art 13 : On passerait à 1/3 de quorum minimum.

Olivier V : ça apporte quoi ?

Nico: Que veut dire délibérer?

Oli: Discuter et éventuellement décider.

François B : ça évite que 5 personnes ne convoquent un conseil un 31 décembre et décident tout entre eux.

Merlin : Cela permet d'avoir une sûreté démocratique.

Vote:

Pour 22. Contre : 6 abstention : 6 → La proposition est approuvéé

Art15:Ok

Art17:On ajoute que les procus sont déposables en séance.

Je propose qu'on approuve la section 4-5-6 et même jusqu'à la section 11.

Une large majorité se prononce en faveur de la décision

Merlin: Demande de changer un point dans l'art 17. Inclure les procurations en format électronique (pas que papier).

François: Trouve que c'est important de garder un truc sécurisé.

Christian: Ne devrait-on pas faire des règles qui nous facilitent la vie ? Genre via SMS.

Mathias: Le papier me semble autant falsifiable que le mail.

Oli: La différence c'est qu'un papier on peut vérifier par après, on peut garder dans les archives,.. pas un sms. Maintenant un président peut se montrer plus souple mais dans les règlements je trouve ça bien de rester strict.

Marylin: est d'accord avec Oli.

Vote:

Pour les procus par mail : 10 Contre : 22, la proposition de pouvoir rentrer des procurations par mail est rejetée.

Art 25 : Merlin pense qu'imposer facebook est problématique, c'est une entreprise privée et je n'aime pas cette obligation. Plutôt remplacer par « réseaux sociaux ».

François: Propose les 'réseaux sociaux facultativement'

Christian: aime pas le terme facultatif, car c'est un canal de communication trop important.

Nelson: Facebook, n'est pas professionnel. On part dans tt et n'importe quoi.

Olivier V : La différence entre le carpe et facebook c'est qu'il y en a un qui est un service louvaniste et l'autre qui est une multinationale cotée en bourse.

Vote:

pour changer facebook par réseau sociaux : pour : 31 contre : 2, la proposition est approuvée

pour le mettre en facultatif : Pour : 20 Contre: 6, la proposition est approuvée

Art26 tiret 2: On barre

Section 14: OK

Art 29 : Obligation pour les mandataires de suivre les décisions du conseil

Merlin : trouve que sur des points serrés il faut être plus souple

Oli : propose de dire que le conseil peut ne pas suivre cette procédure.

Vote:

sur ce changement : Pour:23 Contre : abstention : 3, la proposition est approuvée

<u>Amendement de Tanguy</u> : les mandataires doivent toujours suivre la décision du conseil (pas d'abstention possible)

→ Accord la dessus ?

François: pas d'accord pas juste.

Vote

Pour : 7 contre : 20 et abstention : 3, l'amendement est rejeté

Vote général sur la création du ROI du conseil de l'AGL:

Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2, le ROI est adopté à une très large majorité

Note sur le tutorat :

Max : présente le point (voir note)

Vote:

37 pour sur 37, la note est approuvée à l'unanimité

Elections:

Election d'un suppléant au CRI :

Suite à la démission de Michael Richard, chercher un remplacement. Corentin se présente et est élu.

Election d'un mandataire au CAN :

Nathalie Moyaerts a démissionné, cherche un remplaçant.

Remacle : explique le fonctionnement du CAN, but discuter de toutes les questions qui concernent l'animation à Louvain-la-Neuve. Composé des 4 grands collectifs étudiants. (AGL, organe, FEDE, GCL)

Olivier : Alicia Pastor a démissionné de son poste de conseillère pour cause d'eramus, peut-on considérer qu'elle a démissionné de tous ses mandats dont le CAN ?

Le conseil approuve.

Remacle : exemple concret, mettre ensemble tous les 4 grands collectifs pour faire une semaine de sensibilisation aux pré-soirées.

Candidats:

Anaïs et Célestine se présentent.

Anaïs : je vois que pas mal de choses bougent, j'avais envie de m'investir à l'agl dans un rôle un peu moins logistique que celui que j'occupe actuellement.

Célestine: motivée de voir ce qui se passe aussi de l'autre côté.

Anaïs et Célestine sont élues au CAN.

Charlotte : Tanguy l'a remplacé en tant que nouveau chef de délégation, j vais faire un rapport de ce qui s'est passé sous ma législature, Tanguy présentera le point.

4 grands enjeux au niveau communautaire : Plan Marcourt, études pédagogiques en 3 ans, idée de passer de 3 à 5 ans. Masterisation des études pédagogiques. Est-ce nécessaire, ça va couter plus cher aux étudiants. Peur de ne plus avoir de nouveaux profs sur le marché, le temps de mettre en place la masterisation. Système de les professionnaliser déjà durant leurs études. La FEF est en concertation avec la Ministre début mars.

2- Les études de médecine, nouveau taux d'échec important,

Ysaline: session de janvier a été dans toutes les facs de médecine, plus ou moins un carnage suite au nouveau décret. Le problème est qu'elle a beaucoup plus d'importance que ce qu'elle en avait avant car selon les résultats, lles conséquences peuvent aller jusqu'à la réorientation.

Le 2 mars il y a des concertations avec le Ministre Marcourt sur le sujet du texte du décret à l'entrée des études de médecine. On travaille la dessus pour la préparer au mieux.

3- Dernier gros enjeu, décret, sur les allocations d'étude, le système des bourses qui va être revu Par ex, les cohabitants changent de critères pour obtenir une bourse, l'année joker en master, plusieurs changements favorables aux étudiants.

L'instauration d'un examen d'entrée généralisé, empêcher la possibilité de refus d'un étudiant pour manque de place.

Nouvelle version fin décembre qui supprimait ce refus d'inscription pour manque de place.

Débat du titre un, sur la question de pôles et de l'Ares et le 17 janvier on a décidé de créer une couche supplémentaire, les interpoles.

Tanguy: Dans les 3 prochains mois:

3 couches de décision : l'Ares qui est l'organe central. A côté de l'ares, le CO, conseil d'orientation. Sujet de discussion avec le Ministre.

Les interpoles sont le résultat d'un compromis, chaque partie demandait un truc différent allant de 3 gros pôles à 7 ou 8 bassins de vie.

Au niveau du titre deux, on n'abolit pas la version actuelle, mais il y a plus de souplesse. Les droits d'inscription doivent être versés avant le 4 janvier, donc le décret empêche toute possibilité d'étalement du paiement du minerval alors que c'était une demande étudiante.

Programme d'aide à la réussite.

Évaluation, l'année sera délibérée non pas à une moyenne de 12, mais une moyenne de 10

Le Ministre a une entrevue avec les représentants des deux ORC le 18 février. En mars, le décret passera au parlement en deuxième lecture, et il devrait être voté en septembre.

A la FEF, nous sommes une délégation assez nombreuse, on a encore une mauvaise réputation d'arrogants. C'est à changer car ça peut nous empêcher de faire avancer certains dossiers.

Kevin : Charlotte a été élue présidente du conseil FEF.

<u>Olivier</u>: dans le décret on ne parle pas de financement, et il dit qu'ne septembre, il reviendra avec un décret sur le financement. La il y'aura encore plus de crispations.

Election des mandataires à la FEF

Remplacer Brieux, qui est élu au Comex, et Charlotte qui a démissionné de l'AGL.

<u>Charlotte</u>: Le mandataire FEF type n'existe pas vraiment, il faut avoir un intérêt à tout ce qui touche à l'enseignement. Demande un investissement important, un conseil FEF une fois par mois. Super expérience si vous aimez débattre, vous frotter à la contradiction.

Ysaline: on rencontre des gens vraiment divers, ça permet de sortir du cadre UCL.

Candidats:

Clarisse : envie de m'investir plus à l'AGL, mega motivée, envie de toucher à des trucs un peu plus généraux, intéressée par toutes ces questions.

François : botté par l'aspect paysage au niveau communautaire, j'ai déjà beaucoup suivi le dossier, manière supplémentaire de m'investir dans le dossier.

Décision:

François et Charlotte sont élus par Consensus

Remplacement de Charlotte?

Christian : c'est quoi le débat de fond, savoir si le chef délègue FEF sera au comité ?

Olivier: mettons-nous un responsable FEF au comité ou on en met pas?

Christian: pourquoi ce post a été créé?

Olivier : ADES contre tous ensemble, la liste tous ensemble, très critique envers la FEF et a voulu créer un post spécifique pur suivre de plus près les dossiers de la FEF.

Richard: ça crée un poste en plus dans le comité, permettait au comité d'avoir un suivi plus direct.

Olivier: après il a été préservé.

Merlin: pourquoi on se pose la question ? On a une équipe qui a déjà montré ses compétences sur le dossier. Il y'a eu beaucoup de question et maintenant on est à la FEF. C'etait pas nécessaire de se poser la question car la formule actuelle est bien. C'est important de continuer à être bien investi à la FEF, c'est un plus, le comité AGL quand il a fait sa déclaration de politique gouvernemental, a mis la FEF comme priorité. Donc c'est important d'avoir une personne au sein du comité qui peut faire le relais.

Tanguy : en tant que membre de la déflagration, je trouve que le communautaire est un sujet important cette année, donc pour moi, un tel poste est nécessaire. Ce serait plus clair d'avoir un contact officiel.

Mathias M : rejoint Tanguy. C'est essentiel, d'avoir quelqu'un dans le comité qui prenne la place du communautaire.

François: Pas du tout l'impression que ce soit utile. Je ne remets pas du tout en cause le travail que Charlotte a fait, que Stefano avait fait et Jérôme avant eux. Le travail qui reste cette année, ce sera quasi que paysage. Il y'a déjà 4 personnes du comité à la FEF, c'est la moitié de la délégation, un tiers du comité, il y a donc une forte représentation. Le comité fonctionne bien et pour le temps qui reste je ne pense pas que ce soit utile. D'ici 2,3,4 semaines, le travail communautaire va se mettre un peu en veilleuse.

Je pourrais faire ce travail, étant dans tous ces organes ad hocs, je peux faire un lien suffisant et de qualité entre le comité et l'échelon communautaire tout en reconnaissant l'importance du travail du chef de délégation. Corentin me rejoint sur ce point.

Olivier : je propose qu'un de nous 4, prenne cette charge en plus de son poste qu'il a, ça permettra de ne pas alourdir le comité.

Merlin: (s'adressant à François) T'as l'enseignement et plusieurs autres compétences, tu veux te décharger des autres taches pour aller plus dans le communautaire? Avoir une personne de référence, ça peut être bien, ça décharge aussi les autres membres du comité et dynamise le truc, occasion aussi d'intégrer une nouvelle personne, qui pourra acquérir un peu d'expérience pour la suite.

Olivier V: je comprends l'intérêt d'introduire quelqu'un, mais niveau de la charge en plus, par rapport à ce que fait déjà François, je ne pense pas que ça va être un plus d'avoir une autre personne. Une personne en plus au comité va nous alourdir.

Olivier M: dans tous les comités que je connais, il y'avait des gens dans la FEF, mais malgré tout ce poste a été créé, pour avoir quelqu'un a pleins temps la dessus. Important de continuer à avoir un responsable, vu les décrets Macourt, vu les efforts qu'on met en œuvre pour changer la FEF de l'intérieur.

Clarisse: ça permet d'intégrer les nouveaux c'est super chouette, mais les dossiers communautaires sont hyper complexes si t'as pas suivi depuis le début, c'est chaud de suivre.

Merlin : je ne parlais pas de quelqu'un qui débarquerait de nulle part. Justement, quelqu'un de la délégation.

Jérôme : ça peut très bien être qq1 qui était déjà dans le groupe FEF et qui récupèrerait la casquette de chef de groupe.

Richard : étonnant de ne pas entendre le comité d'une voix claire ce soir, et c'est un peu dommage.

François: Je suis sensible au fait que vous vous souciez de mon agenda. (En réponse à Merlin sur l'argument de faire venir un nouveau dans le comité) le comité n'est pas une école, n'a pas une vocation de préparer les mandataires d'année en année. C'est un raisonnement un peu boiteux. Le but est d'avoir un responsable communautaire, pas d'éduquer quelqu'un.

2-, je suis assez d'accord avec Richard, c'est dommage qu'on n'ait pas eu de discussion claire avec le comité, c'est parce que Corentin et moi n'avons pas pu assister au dernier comité.

Christian: c'est quoi ton argument principal?

François: On a pas besoin d'une personne en plus, on est déjà assez dans le comité, vu ce que je fais déjà, je peux tout à fait remplir ce rôle. Mon argument subsidiaire, est qu'on devrait d'abord en discuter en comité.

Maryline : en fait c'est le comité qui déciderait s'il doit prendre une nouvelle personne en son sein ? Pour moi c'est le conseil qui devrait en décider. Une des quatre personnes extérieures au comité estelle prête à prendre ce rôle ?

Corentin: au conseil électif, charlotte s'est présentée, c'est le conseil qui choisit les gens mais sur base des propositions du comité. Si on était en octobre, je ne tiendrais pas ce discours, il reste 3 semaines de travail, puis c'est les élections. L'activité du travail de fond va diminuer puis pâques, puis le conseil électif. Dans le comité tout le monde peut témoigner, c'est Chalotte et François qui ont géré ensemble le dossier communautaire. Le rôle, c'est prendre 10 minutes la parole pour expliquer ou on en est dans le dossier. Un peu particulier d'arriver à la fin du mandat.

Maryline : la personne ne devra pas s'impliquer en fonction de l'agenda de l'AGL mais en fonction de l'agenda communautaire.

Corentin : François ne se représente il donc le temps de s'en occuper.

Christian : si j'ai bien compris, tu dis qu'il reste très peu de temps et qu'il reste assez de monde. Est-il possible d'avoir quelqu'un de plus légitime, c'est à dire élu spécifiquement pour ce poste-là ?

Jérôme: pourquoi pas faire un vote?

Merlin: 3 arguments principaux qui freinent le truc, on a pas besoin de QQ1 en plus, risque de casser l'esprit d'équipe, il reste peu de tps.

En effet, beaucoup d'investissement à la FEF. Et ce que ça peut être bien qu'il y'ait qq1 en plus ? Pas de nouveau mais qq1 de la délégation, le comité n'est pas un endroit où on vient déposer rune info, Mais on y discute, c'est un endroit ou il y a une émulation ou on permet la discussion.

- 2) si la personne a déjà de l'expérience, il y a un très bon esprit d'équipe dans la délègue FEF,pas de risque de cassure.
- 3) Il reste 3 mois, si la personne prend l'engagement, c'est un plus énorme.

Nous sommes une équipe qui prônait l'horizontalité et la décentralisation du pouvoir, partager la tâche avec une personne en plus va dans ce sens-là.

Charlotte ; voudrait réagir sur l'emploi du temps de François. De par sa fonction de co-président, il devait savoir tout ce que je savais. Pour être fort dans le organes dans lesquels je ne siégeais pas je devais l'en informer. Depuis que je suis vice-pré conseil à la FEF, j'ai délégué toute une série de taches. Au niveau communautaire, ma place pouvait s'expliquer par qq chose d'autre.

Vote:

Qui vote pour que quelqu'un en plus remplace charlotte au comité :

19 pour quelqu'un en plus, 13 pour François, 6 absentions.

François : Je propose qu'on en discute dimanche en comité, qu'on choisisse la personne qui occupera ce rôle en comité.

Olivier V: qu'on décide à quelle date il faut qq1, que ça dure pas trois semaines.

Olivier M: sûr que plusieurs personnes de la délégation peuvent remplir ce rôle. J'ai tenu qu'on le fasse en conseil, car dans le comité il y a des rapports de force je suis partisan d'une discussion en conseil, un débat serein. Je suis partisan pour un débat en conseil.

Kevin : constat par rapport à la FEF, la délègue FEF est la première concernée.

Vote:

Soit on vote la personne maintenant, soit on délègue au comité ce choix.

16 pour un vote maintenant en conseil, 8 pour le vote en comité, 11 absentions, le Conseil se prononce pour l'élection immédiate du responsable communautaire.

Remacle: le comité doit présenter quelqu'un

Olivier : c'est la présidence qui doit être proposée, les autres sont élus individuellement.

Richard : se présente depuis le début, je suis mandataire externe à la FEF, je connais bien le dossier, j'ai dèjà été pendant deux ans membre du comité. Je suis chaud pour faire le travail, je ne suis pas candidat aux élections, je suis dispo jusqu'au 30 juin pour suivre le dossier.

Vote:

Richard est élu au Consensus

Corentin : heureux qu'il y'ait un nouveau membre dans le comité

Charlotte: félicitations à Richard, le défi de cette nouvelle configuration, maintenant il y'a 3 personnes particulièrement impliquées dans les dossiers FEF (François, Tanguy, Richard) le défi sera la communication entre vous, si vous arrivez à gérer ça, vous ferez un travail de dingue, communiquez bien.

ANNONCES: 13/02 Film au kot d'Oli sur l'enseignement 25/02 Conseil AGL 27/02 Casa AGL 21/03 Conseil AGL 20 et 21 avril Week end AGL 28/06 Conseil AGL

Note sur le projet CBTC (Chine)

Remacle: présente la note

Oli : complète la présentation de Remacle

Jérôme: Ce discours est impérialiste. En temps de crise on ne crache pas sur un investissement si important. En plus on manque de mixité à LLN, c'est un moyen d'y répondre. Qu'ils le veuillent ou non ils devront se mêler, au moins un peu à la population louvaniste. En plus cela contribue à continuer à agrandir LLN et à la faire devenir une vraie ville. Qui est-on à l'AGL pour imposer nos standards démocratiques à la Chine ?

Charline : La ville n'est pas assez riche pour agrandir la dalle elle-même, elle a donc besoin de projets privés.

Olivier V : Le discours n'est pas 'anti-jaune'. C'est bizarre de se sentir complètement mis de côté par rapport à ce projet. L'espace est assez fermé, la mixité est empêchée. Ce n'est pas qu'on veut dire non aux chinois mais c'est la manière dont ça a été fait qui nous dérange. La manière de représenter l'agl n'est pas correcte, nous on est contre le fait d'enfermer les chinois comme ça.

Jérôme : La Belgique est au cœur de l'Europe et il faut saisir cet aspect attractif pour attirer les investisseurs.

Pauline : C'est pas normal que pour les chinois on dit amen à tout alors que pour les projets étudiants on nous fait attendre des années.

Maryline: On ne peut pas refuser un tel investissement. Il y a certes quelques problèmes mais bon au total c'est quand même une opportunité.

Tanguy: Bravo à la délégation C.A. Ne devrait-on pas proposer des alternatives?

Christian: L'investissement d'argent ne permet pas tout. Il y a une cohérence à avoir avec nos autres positions. C'est un choix politique clair. Bravo à l'équipe C.A. D'avoir amené cela. Il faut distinguer le premier vote d'accepter ou pas les chinois à LLN auquel on sait maintenant plus rien changer, et le second volet qui concerne le logement.

Merlin : Cette note est vraiment bien, elle est cohérente et équilibrée. Je la soutiens totalement. Quid de la suite ? Juste une note c'est pas assez non ?

François: Le dossier va surement repasser par d'autres organes donc la note permet d'avoir un avis clair de l'AGL sur la question. Je suis pas d'accord avec le fait qu'on ne peut pas cracher sur un investissement. Pour moi l'argent a une odeur. Je trouve aussi que cette question d'intégration est importante. Un China town n'est pas souhaitable et il n'y a pas de vrai réponse de l'UCL.

Kevin: Je voudrais surtout m'attarder sur la critique de la méthode. La dedans l'UCL joue le jeu de la marchandisation à outrance. Quand elle nous refuse un échelonnement à quelques milliers d'euros alors que des millions arrivent de Chine ça me reste en travers de la gorge en tant que VP Social.

Remacle : Il faut rappeler que c'est une firme privé qui vient et que là-bas une grosse compagnie est

forcément liée au pouvoir chinois et au parti communiste. Dans la délégation C.A. À aucun moment on a douté de notre position.

Olivier : La Chine c'est le nouveau Japon. Il y a clairement constitution d'une énorme bulle spéculative qui risque de Peter à tout moment. Le chantier de la dalle le cas échéant il s'arrêterait juste en plein milieu.

Jérôme: On oublie trop l'enjeu urbanistique. A LLN, l'arrivée de l'esplanade a apporté beaucoup de bon à la ville (de vie). Le china town participerait à cela. Sur le gouvernement Chinois, ne soyons pas démagogique, il y a déjà des entreprises chinoises sur le zoning.

Charlotte : J'avais 3 propositions à soumettre sur les points finaux. Sur le point 1 rappeler les motivations (procédure + éthique). Deuxièmement je trouve qu'il faut scinder la question du logement de celle de l'implémentation sur le parc scientifique. Enfin je trouve qu'il faut rappeler l'importance pour l'AGL d'une politique urbanistique.

Oli: Propose de passer au vote

Vote : sur la partie implémentation de la firme sur Louvain-la-Neuve (Point A)

Vote sur le petit a) pour : 24 contre : 4 abstention : 3

Vote sur a) et b) pour : 27 contre:0 abstention :4

<u>Vote sur un point D sur une politique urbanistique verte, ouverte et globale Pour 33 Contre:0</u> abst:0

Les trois propositions sont approuvées

PMA pour les homosexuels dans les hôpitaux de l'UCL

Corentin : présente un point sur la PMA pour les homosexuels dans les hôpitaux de l'UCL. Il explique la lettre envoyée au recteur et à l'administrateur général et signée par François et lui. Il explique que cette politique de l'UCL va à l'encontre de l'esprit humaniste de l'UCL.

Pauline : Cette personne dans le reportage parlait au nom de l'UCL ? C'est une position officielle ?

Corentin: En tout cas dans le reportage ça passe comme tel.

Pauline : Qu'avez-vous demandé dans votre lettre ?

Corentin: On a regretté les propos et demandé si l'UCL pouvait changer sa politique.

Pauline : Je sais pas si l'AGL doit se positionner là-dessus. L'homosexualité c'est un énorme débat et c'est problématique.

Olivier Vermeulen: Moi je me demande si on doit soutenir la PMA tout court. C'est pas naturel.

Axelle : A Saint-Luc, la politique générale de l'hôpital ne permet pas la PMA aux homos mais d'autres hôpitaux l'autorisent. Alors pourquoi réagir ?

Mathias: Je suis pas d'accord pour ma part que l'UCL exprime une telle opinion dans les médias.

François : Sous prétexte d'une doctrine catholique l'UCL refuse le progrès à certains groupes de la population. Ce n'est pas juste et ce n'est pas correct.

Olivier Vermeulen : pour info les C.A de l'UCL gèrent ses hôpitaux.

Christian: Ce débat il est ultra important. Je me fou en soi de la PMA et des hôpitaux. Je pense qu'il faut prendre une position globale de l'AGL. On doit pouvoir, nous les étudiants, être une force d'avantgarde. La question du droit des homosexuels c'est important, ça a donc sa place à l'AGL.

Jérôme : C'est difficile de réagir car on a pas toutes les infos. Un peu en dernière minute.

Marylin : Je rejoins la position de François. Mais que pouvez-vous faire concrètement ?

Richard : L'AGL a comme tradition de soulever des débats éthiques (dédicaces à Oruba).

Corentin : recentre le débat sur la lettre (pas l'homosexualité). Ma proposition est de revenir au prochain conseil avec cette question et mieux préparer ce débat. Réfléchir aussi aux stratégies.

Oli: On acte ce qu'ils ont fait et on revient la dessus au prochain conseil.

Divers:

Linh : point élection : Les têtes de liste décident de ce qu'ils font de leur liste. Ils ont total pouvoir pour mettre qui ils veulent dans leur liste. Petite clarification.